

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ANNECY



348920

Dénomination : EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE
n° de gestion : 1992B00273
n° d'identification : 385 274 196
n° de dépôt : P2010/000005
Date du dépôt : 25/03/2010
Pièce : ordonnance du Président

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Société Anonyme
Capital Social : 1.907.568 €
Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne

74600 - SEYNOD

* * *

SIREN 385.274.196 R.C.S. ANNECY

* * *

REQUETE AFIN D'OBTENIR PROROGATION **DE DELAI POUR CONVOQUER UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **D'UNE SOCIETE ANONYME**

A Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce

Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT
Né le 26 avril 1958 à UGINE (73)
Demeurant à JACOB BELLECOMBETTE – 73000 – Rue du Belvédère n°12

Agissant en qualité de Président de la Société Anonyme «EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE», au capital social de 1.907.568 €, dont le siège est à SEYNOD – 74600 – Rue du Champ de la Vigne n°1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro SIREN 385.274.196.

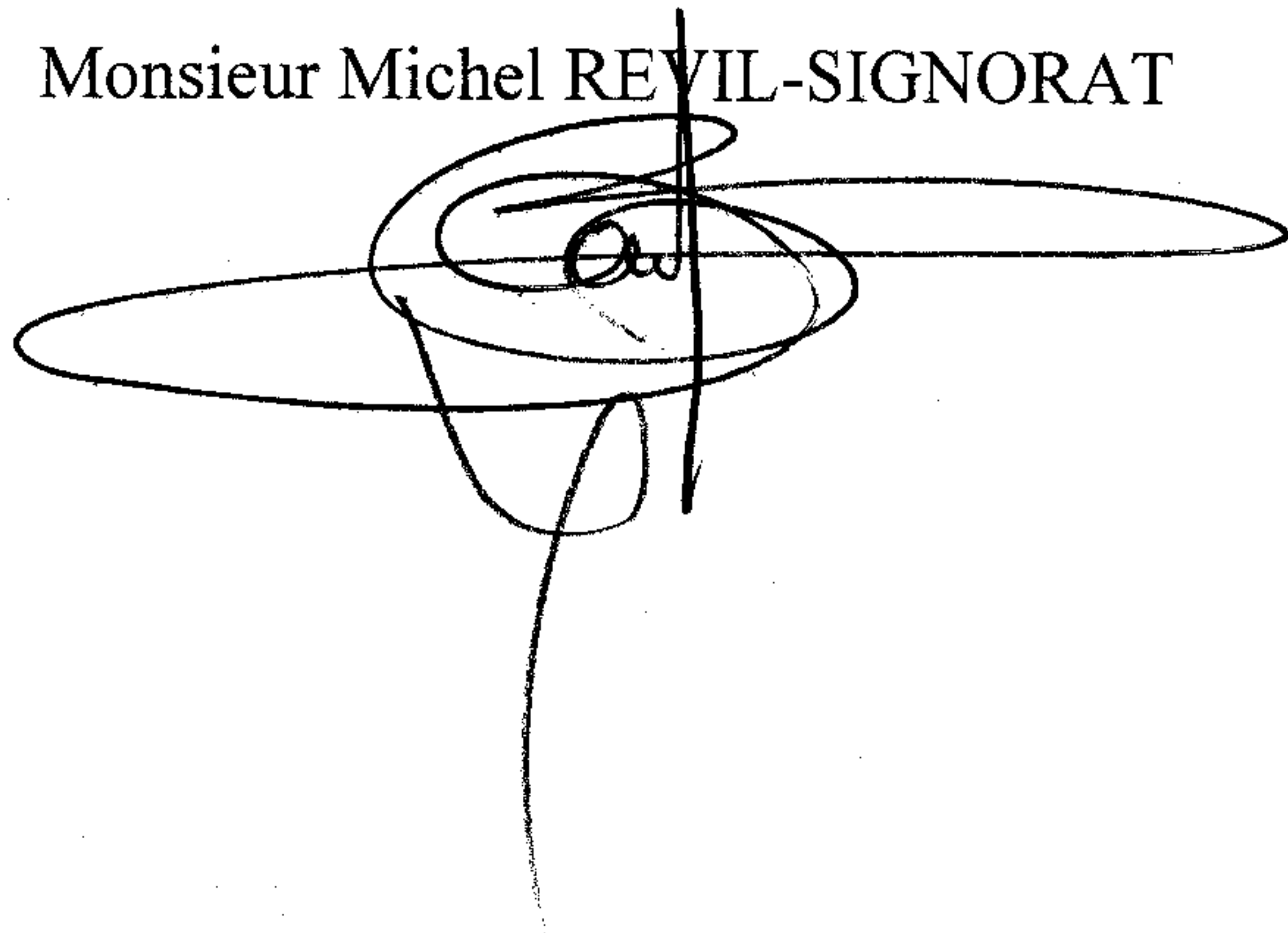
A l'honneur de vous exposer :

- Que ladite société a clôturé ses comptes au 30 septembre 2009, conformément aux dispositions statutaires.
- Que par suite du décès le 24 février dernier de Monsieur Paul MOLLIN, co-commissaire aux comptes titulaire de la société, le contrôle des comptes de la société en cours n'a pu être terminé et les rapports des Commissaires aux Comptes rendus pour pouvoir être communiqués aux actionnaires.
- Que la société se trouve, en conséquence, dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui doit statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de la clôture.

Pour ces motifs, l'exposant requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, vu les dispositions du Code de Commerce, de bien vouloir proroger jusqu'au 31 juillet 2010, le délai pendant lequel sera convoquée et réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Fait à SEYNOD
Le 2 mars 2010

Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned below the name 'Monsieur Michel REVIL-SIGNORAT'.

ORDONNANCE DE PROROGATION DE DELAI

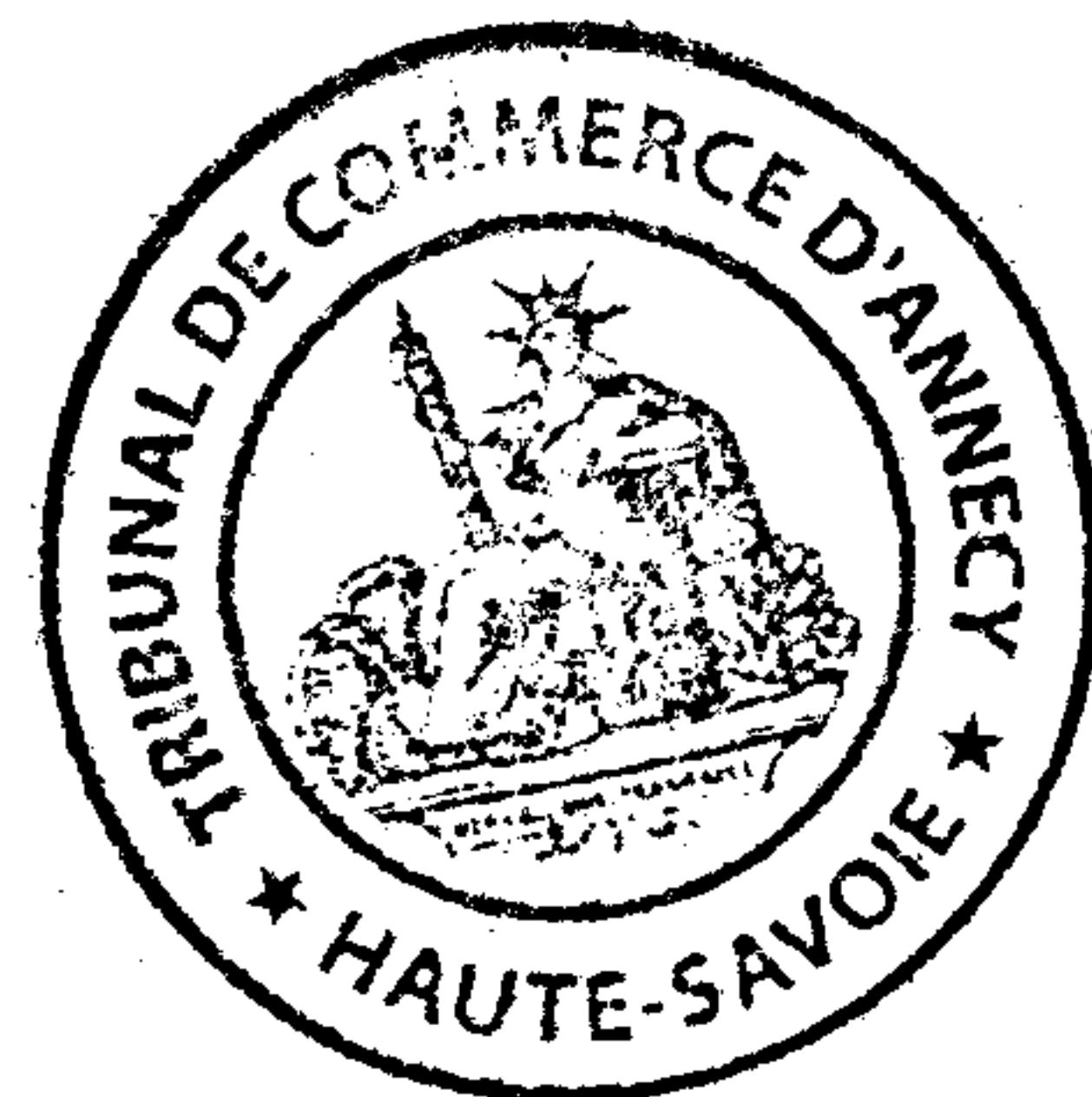
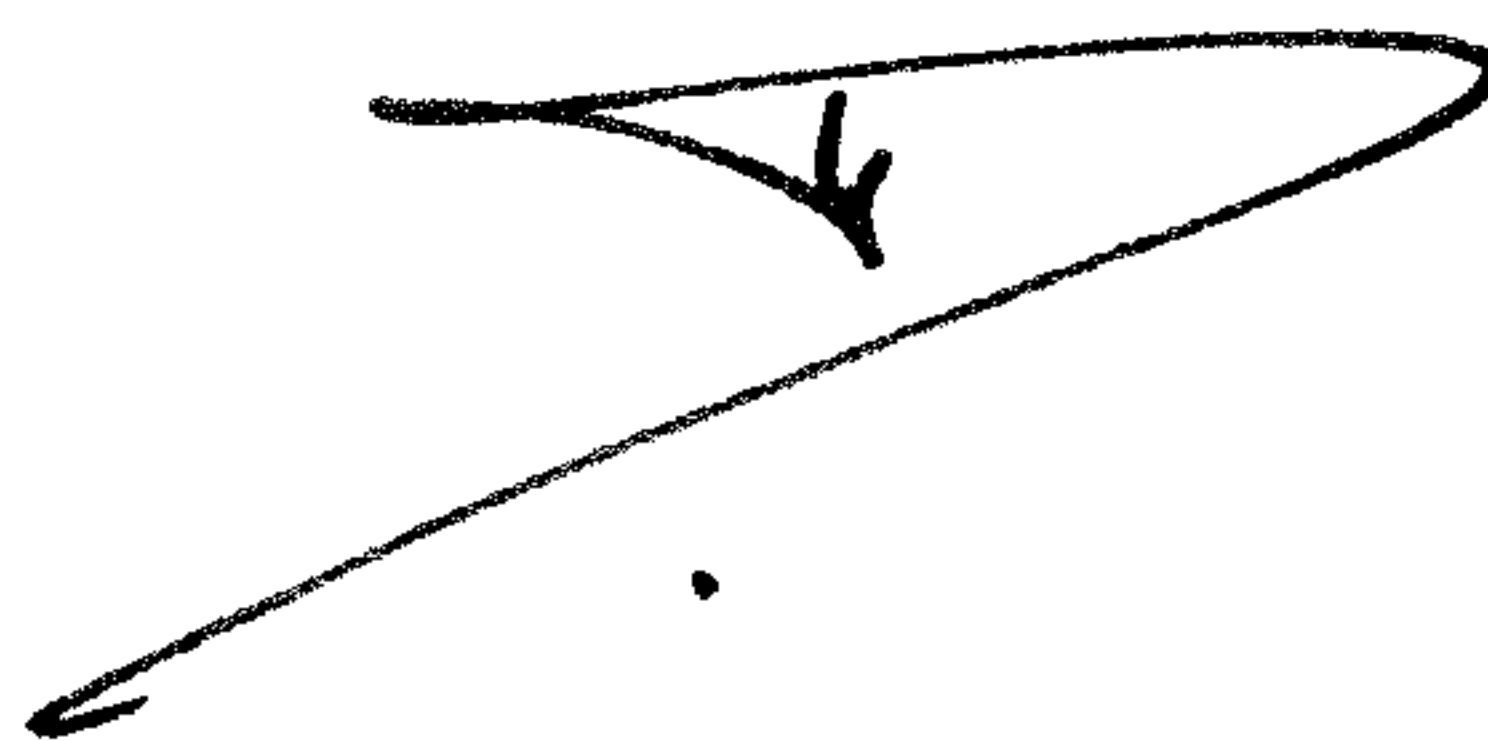
Nous, Jean-Pierre DELAVENAY, faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce d'ANNECY ;

Vu la requête qui précède et les motifs exposés,

Vu l'article 246 du décret du 23 mars 1967,

AUTORISONS la SA « EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE » dont le siège est à SEYNOD - 74600 – Rue du Champ de la Vigne n°1, immatriculée au RCS d'Annecy sous le n° 385 274 196 à bénéficier d'un délai supplémentaire pour la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, jusqu'au 30 juin 2010.

FAIT A Annecy, le *12 mars 2010*
LE PRESIDENT,



Copie certifiée
conforme



Le Greffier

